

**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA
SITUATION FINANCIERE 2023 (SFCR) DE
MADP ASSURANCES**

**Approuvé par le conseil d'administration
du 04 avril 2024**

Table des matières

<u>A.</u>	<u>ACTIVITE ET RESULTATS</u>	<u>4</u>
A.1	Activité.....	4
A.3	Résultat des placements	6
A.4	Résultat des autres activités	9
<u>B.</u>	<u>SYSTEME DE GOUVERNANCE</u>	<u>10</u>
B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	10
B.2	Exigences de compétence et d'honorabilité.....	12
B.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	12
B.4	Système de Contrôle Interne	13
B.6	Fonction actuarielle.....	14
B.8	La conformité	15
<u>C.</u>	<u>PROFIL DE RISQUE</u>	<u>16</u>
C.1	Risque de souscription	16
C.2	Risque de marché.....	16
C.3	Risque de crédit.....	17
C.4	Risque de liquidité.....	17
C.5	Risque opérationnel	17
C.6	Autres risques importants.....	18
C.7	Autres informations	19
<u>D.</u>	<u>VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....</u>	<u>20</u>
D.1	Actifs.....	21
D.2	Provisions techniques.....	23
D.3	Autres passifs	23
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	23
<u>E.</u>	<u>GESTION DU CAPITAL</u>	<u>24</u>
E.1	Fonds propres.....	24
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	25
	<u>ANNEXES.....</u>	<u>27</u>

PREAMBULE

Le Rapport Régulier au Contrôleur « RRC » (Regular Supervisor Report en « RSR » en anglais), de même que le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière « RSSF » (Solvency and Financial Conditions Report « SFCR » en anglais) sont définis dans le règlement délégué de la Commission européenne (2015/35 du 14-10-2014).

Ils ont le même plan défini à l'annexe 20 dudit règlement.

Le SFCR est décrit dans les articles 290 à 298 pour le contenu et 299 à 303 pour les délais et modalités de communication.

Le RSR est décrit dans les articles 307 à 311 pour le contenu et 312 à 314 pour les délais et modalités de communication. Destiné au superviseur, il est plus détaillé.

Ces conditions sont complétées par les différentes orientations de l'EIOPA et notamment EIOPA-BoS-15/109 FR.

INTRODUCTION

Les exigences de SOLVABILITE II nous conduisent à vous présenter notre rapport sur la solvabilité et la situation financière de notre société d'assurance mutuelle.

Nous rappellerons que notre organisme emploie une vingtaine de collaborateurs pour des primes acquises brutes 2023 de **20 795 K€** soit une hausse de 5% par rapport à 2022. Le résultat après impôt est de **501 K€** contre 736 K€ en 2022.

Le présent rapport est fait en respectant la structure proposée par la Directive tout en appliquant le principe de proportionnalité prévue par cette même Directive.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 Activité

A.1.1. Présentation de MADP Assurances

MADP Assurances (Mutuelle d'Assurance Des Professionnels) est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes régie par le code des assurances. Fondée en 1890, elle a pour vocation la protection de la vie professionnelle et des biens de ses sociétaires.

Centrée sur son métier d'assureur et inscrite dans une vision long terme, l'entreprise poursuit un objectif constant de renforcement des fonds propres permettant de respecter les exigences de solvabilité et d'offrir la solidité nécessaire à la protection de ses sociétaires.

Pour permettre la distribution de ses produits, MADP Assurances a acquis en 2011 une participation à 100% dans une filiale de courtage, CLASS, implantée à Bordeaux et à Paris.

En complément, en 2018, MADP Assurances a pris une participation dans la structure de courtage coopérative ASSURCOOP, à hauteur de 59,06% du capital, cet axe de développement faisant suite au rachat du portefeuille de la société de courtage SACM par CLASS, filiale à 100% de MADP Assurances. En 2021, force a été de constater que la création de cette structure n'a pas permis de développer significativement l'activité de courtage de CLASS dans le monde coopératif. Afin de simplifier l'organisation commerciale du groupe, la structure ASSURCOOP a été liquidée en 2022.

Un changement important concernant CLASS est intervenu le 30 juin 2023 avec la création de la holding ADPI (Assurance Des Professionnels Indépendants) qui a racheté la filiale CLASS, MADP Assurances détenant 30% du capital de ADPI. Notons que la holding ADPI a pour objectifs, d'une part la redynamisation de CLASS et donc la sécurisation des portefeuilles dont le risque est porté par MADP Assurances mais également la recherche de structures de courtage ou de portefeuilles de contrats à racheter afin de générer notamment du développement pour MADP Assurances.

Dans ce contexte, la stratégie de l'entreprise depuis 2020 est confirmée et vise à mettre en œuvre les conditions d'un développement organique qui s'appuie, tout d'abord, sur la cible des professionnels de santé, cœur de métier de MADP Assurances et via une distribution intermédiée par des courtiers (spécialisés ou grossistes). En outre, en fonction des opportunités, le développement se poursuivra sur des cibles « autres professionnels », cibles qui seront également adressées via un réseau de partenaires courtiers.

Pour ce faire, un programme de transformation a été initié fin 2020 et s'achève début 2024. Planifié sur 3 ans, il est organisé afin de mettre MADP Assurances en ordre de marche autour des thématiques suivantes : Croissance et mise en place d'outils d'aide à nos collaborateurs, Relation clients, Réseau de partenaires et Performance opérationnelle et financière.

A.1.2. Activité de MADP Assurances

MADP Assurances exerce son activité en France. Elle est spécialisée historiquement dans la couverture des risques d'assurance des pharmaciens d'officine et des pharmaciens biologistes. Toutefois, depuis l'exercice 2021, le sociétariat s'est élargi à d'autres professions de santé : professions médicales (médecins généralistes, radiologues, ophtalmologistes, vétérinaires, etc.), professions paramédicales (infirmiers, kinésithérapeutes, diététiciens, etc.) ainsi qu'à d'autres assurances des professionnelles.

Les contrats liés à l'activité professionnelle des sociétaires sont les suivants :

- ✓ Assurances du pharmacien d'officine (responsabilité, dommages aux biens, pertes financières). Notons que notre produit multirisque a été entièrement revu en 2023 afin d'affiner notre offre aux besoins du marché ;
- ✓ Assurances du laboratoire d'analyses de biologie médicale (responsabilité, dommages aux biens, pertes financières) ;
- ✓ Assurances des autres professionnels de santé (responsabilité civile (selon les professions), dommages aux biens, pertes financières) ;
- ✓ Assurance responsabilité civile et défense professionnelle du pharmacien salarié ;
- ✓ Assurance de la protection juridique,
- ✓ Assurance santé individuelle et collective pour les pharmaciens,
- ✓ Assurance prévoyance collective pour les pharmaciens,
- ✓ Assurance indemnités journalières pour les pharmaciens,
- ✓ Assurance des loyers impayés,
- ✓ Assurance des propriétaires non occupants,
- ✓ Assurance perte d'emploi,
- ✓ Assurance pertes financières,
- ✓ Assurance multirisque habitation.

L'exercice 2023, après une année 2022 très favorable, a été marquée par les éléments suivants :

- Poursuite de la **progression des primes acquises brutes** qui atteignent 20,8 M€, soit 1 061 K€ de plus qu'en 2022 (+5%). Cette progression concerne les portefeuilles officines, laboratoires de biologie médicale et multi risque habitation, alors que par ailleurs les souscriptions en affaire nouvelle des contrats santé et prévoyance collective et perte d'emploi ont été stoppées en 2023 en raison de leur caractère déficitaire depuis l'origine.
- L'exercice 2023 a été marqué par une **sinistralité en nette détérioration** par rapport à l'exercice 2022 qui avait été une année exceptionnellement bonne en termes de sinistralité, notamment grave. Les principaux facteurs expliquant cette situation : les émeutes de juin 2023 qui ont touché les pharmacies et les laboratoires de biologie médicale (4M€ avant réassurance et 3M€ après réassurance), les intempéries / tempêtes survenues dans l'année (1,9 M€) et plusieurs sinistres importants advenus en fin d'année : fissures/effondrements et un incendie en toute fin d'année (4,9 M€ avant réassurance et 1,5 M€ après réassurance).
- L'opération concernant la filiale CLASS est intervenue le 30 juin 2023 avec la création de la holding ADPI (Assurance Des Professionnels Indépendants) qui a racheté la filiale CLASS, MADP Assurances détenant 30% du capital de ADPI. La plus-value et les dividendes versés à MADP Assurances sur cette opération se sont élevés à 2 M€.

Les autres évolutions significatives sont :

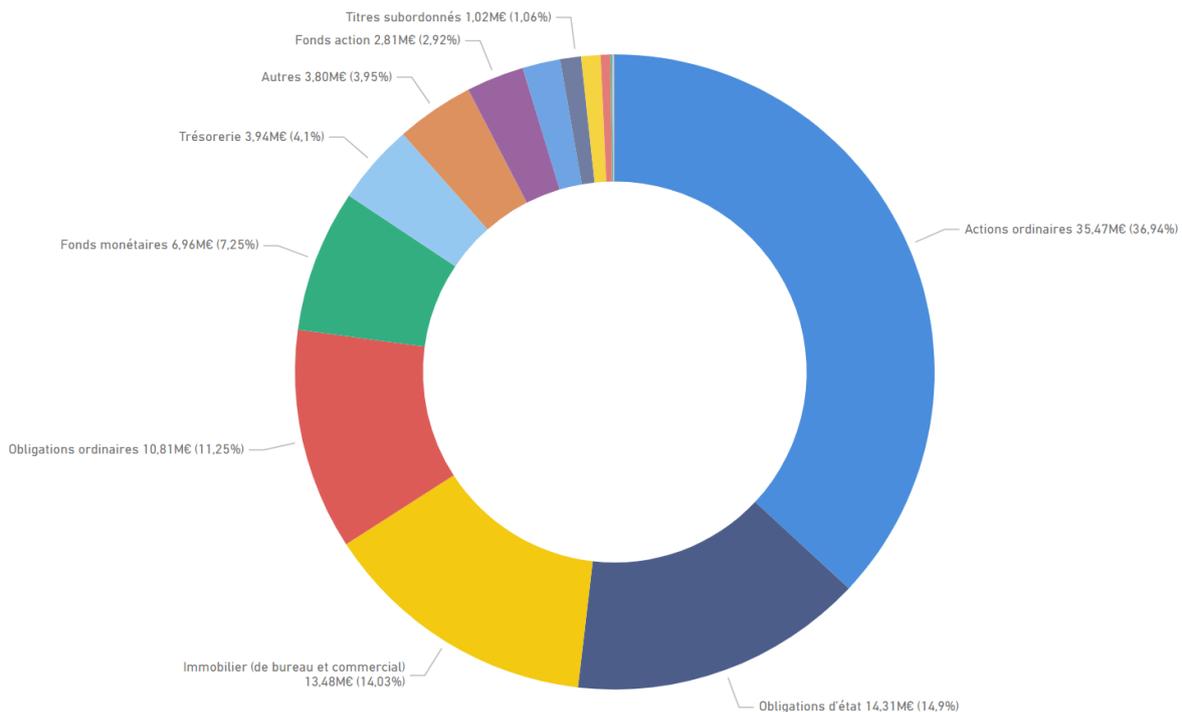
- Comme en 2020 et 2021, 2022 n'a pas bénéficié de reprise de provision pour ristournes aux sociétaires. 2019 avait été le dernier exercice à en bénéficier à hauteur de 640 K€, la décision ayant été prise depuis 2014 de ne plus constituer de provision pour ristournes.

A.3 Résultat des placements

Afin d'améliorer sa réactivité sur les marchés financiers, MADP Assurances a confié au 1^{er} avril 2018 un mandat de conseil sur ses placements financiers à la société Financière de la Cité, société indépendante, à taille humaine et spécialisée sur les clients institutionnels.

Les placements financiers s'élèvent à **96 M€ à fin 2023**.

Le portefeuille transparisé se décompose ainsi par classe d'actifs :

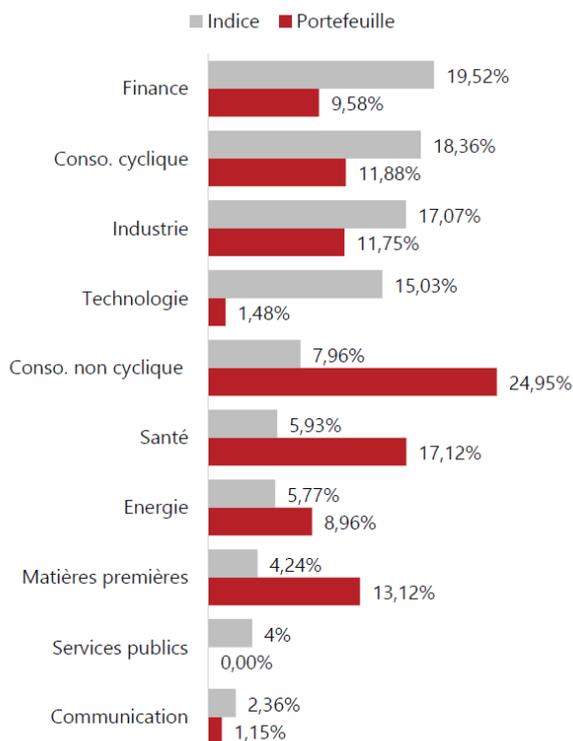


- **Placements en valeurs mobilières**

Après une année 2022 en demi-teinte, 2023 a été marquée par d'excellentes performances des marchés boursiers mondiaux. Les principaux indices boursiers se sont approchés de leurs niveaux historiques records. Certains, comme le CAC 40 à la Bourse de Paris, l'ont même dépassé. Ces performances s'expliquent notamment par la bonne tenue des profits des entreprises, la poursuite des programmes de rachats d'actions et l'anticipation d'un desserrement des politiques monétaires.

Dans ce contexte, la structure du portefeuille a été portée par sa forte exposition au marché des actions.

- **Actions détenues en direct** : MADP Assurances détient en direct un portefeuille d'actions qui représente **33%** des placements de MADP Assurances en valeur de réalisation. Le portefeuille est principalement positionné sur des sociétés non cycliques de qualité (faible endettement et forte récurrence bénéficiaire). Toutefois, il est en plus-values latentes importantes ce qui nous contraint à progresser



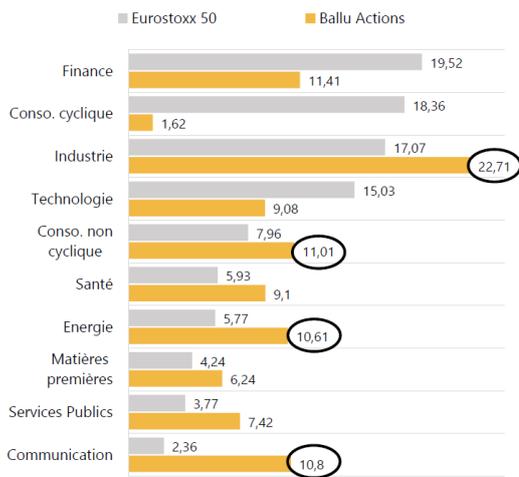
lentement sur d'éventuelles réallocations en raison de l'impact significatif sur le résultat de MADP Assurances.

Le portefeuille d'actions en lignes directes est à **84% constitué de titres zone euro**. Sa performance a été de **+11%** à comparer à celle du CAC 40 de +16,5%. Il a bénéficié relativement de la forte progression constatée sur plusieurs entreprises fortement pondérées historiquement (consommation, matériaux et industrie).

Compte tenu de la forte exposition de MADP Assurances au marché actions), le conseil d'administration et la direction générale ont décidé de réduire progressivement l'exposition actions. Cela s'est traduit, d'une part, en investissant en 2022 dans un ETF de couverture pour un montant de 2,5 M€ et une exposition réelle de 5 M€, ce qui a immédiatement répondu à la réduction du risque marché, et d'autre part en prévoyant de placer la trésorerie à réinvestir prioritairement sur des obligations détenues en direct. L'exposition actions est ainsi passée de 42% fin 2021 à 36% fin 2022 et à **35% fin 2023**.

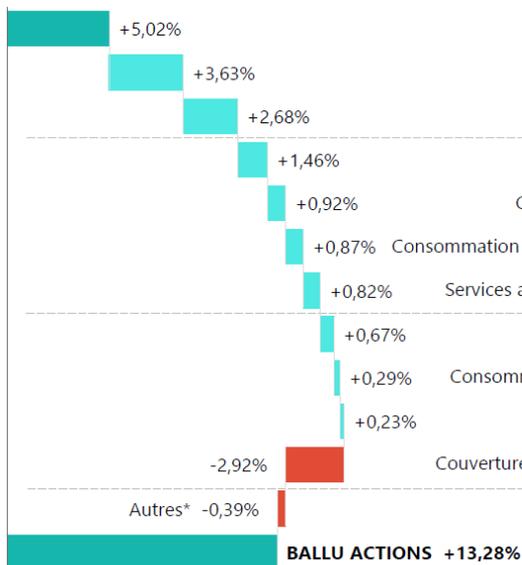
- **Obligations détenues en direct** : initié fin 2022 afin de saisir quelques opportunités en fin d'année, MADP Assurances a poursuivi ses investissements en 2023. Le portefeuille atteint **1,7 M€** en fin d'année.
- **Fonds dédiés et fonds ouverts** : ces fonds représentent **57%** des placements en valeur de réalisation. **Les deux fonds dédiés**, Ballu actions (14% des placements) et Ballu obligations (28,7% des placements), sont des fonds dédiés gérés par la Financière de la Cité. Nous sommes également investis dans le fonds « **Or physique** » ainsi que dans les **fonds convertibles** qui représentent respectivement 1,7% et 2,7% des placements. Ces fonds sont gérés par Financière de la cité. Fin 2023, le fonds or était en plus-value de 16,6% et le fonds convertibles en légère plus-value de 1,8%. Nous avons également investi dans les SICAV monétaires qui représentent fin 2023 7,2% des placements soit une part en augmentation par rapport à fin 2022. Enfin nous sommes investis dans d'autres fonds actions ouverts qui représentent 2,7% des placements.

Allocation sectorielle comparée à l'indice Eurostoxx 50

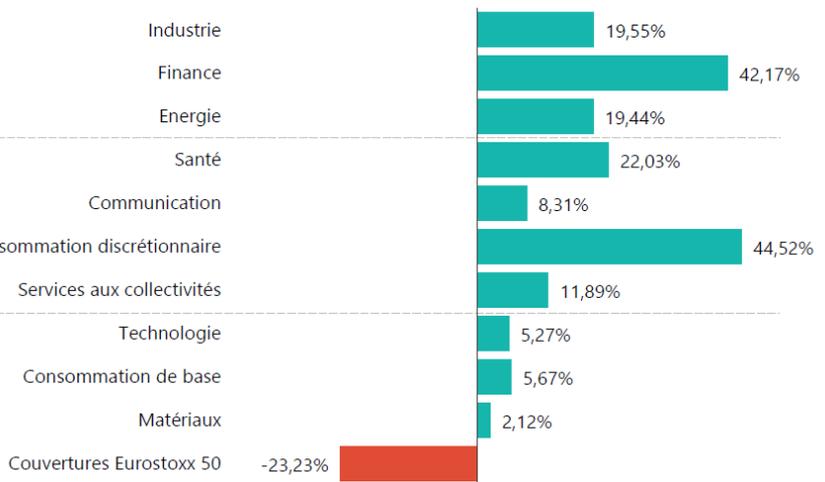


➤ Au sein du fonds dédié **Ballu actions**, la politique est défensive avec une gestion prudente visant à réduire la volatilité du fonds. Le portefeuille de Ballu Actions, composé à 43,3% d'actions françaises, est piloté en tenant compte des expositions sectorielles et individuelles du portefeuille de titres vifs (gestion dite « complémentaire »). La performance du fonds est de **+13,3%** soit un peu moins que son indice de référence Eurostoxx équipondéré qui a évolué de +14,8%. Des choix sectoriels forts ont eu lieu en 2023 avec une pondération importante sur les secteurs de la défense (13% en moyenne, la principale exposition sectorielle), sorte de couverture du risque géopolitique. Les expositions aux secteurs bancaire et pétrolier ont été réduits face aux craintes sur la croissance économique et aux évolutions des politiques monétaires.

Contribution à la performance

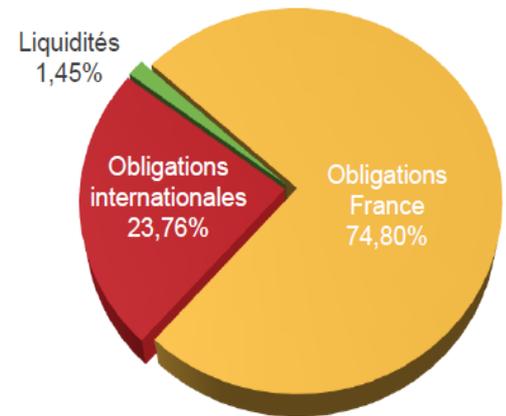


Performance

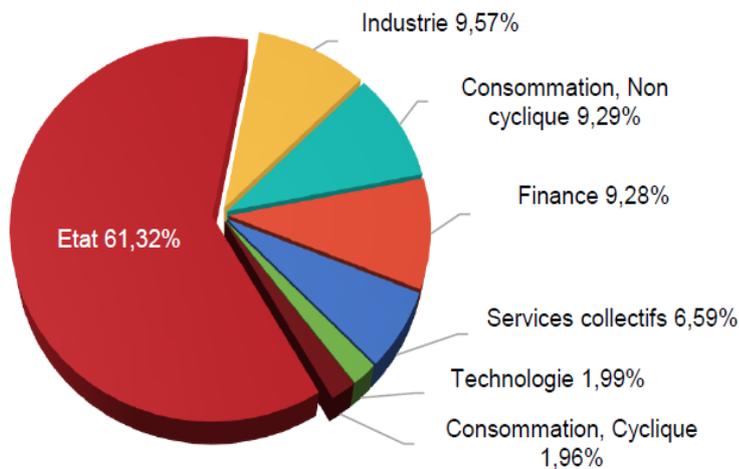


- Au sein du fonds dédié **Ballu obligations**, la part des obligations d'Etats de la zone euro a légèrement augmenté et reste prépondérante (61%). La représentation de la France a également augmenté et passe de 68% à 76% du portefeuille. Volontairement défensif et résistant aux chocs, ce fonds ainsi constitué a performé de **+ 4,68%** en 2023 mais dans une moindre mesure que son indice de référence EuroMTS 3-5 ans (+5,35%) qui performe naturellement mieux dans les périodes de baisse de taux.

Répartition par classe d'actifs (1)



Répartition par secteur d'activité (hors trésorerie)



Conformément à ses objectifs, le fonds continue de montrer sa capacité d'amortissement de la volatilité tout en générant de la performance dans un contexte de très forte volatilité et de retournements de forte amplitude et brutaux sur les taux.

Le fonds affiche une sensibilité aux taux assez faible (2,73) bien que celle-ci ait été augmentée, notamment par le réinvestissement d'une partie des titres

court sur du 2-3 ans et du 5 ans. La durée de vie moyenne est de 33,8 mois.

La notation moyenne est maintenue à A+ conformément aux contraintes du prospectus.

- **Placements en immobilier** : la part de l'immobilier dans les placements financiers de MADP Assurances représente 14,3% (en valeur de réalisation). Il s'agit essentiellement de 100% des parts d'une SAS immobilière propriétaire du siège social, d'une participation à hauteur de 27,8% d'un immeuble situé rue Ballu à Paris 9° (ex-siège social), de parts dans un OPCVM concernant des résidences étudiantes et d'un appartement en location situé à Paris.

A.4 Résultat des autres activités

Les autres activités de MADP Assurances sont marginales et n'appellent pas de commentaire particulier.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance de MADP Assurances, depuis les modifications des statuts et du règlement intérieur du Conseil lors des assemblées générales extraordinaires du 27 juin 2014 et du 4 juin 2020 est organisée de la manière suivante :

- ✓ Des sociétaires : toute personne physique ou morale ayant demandé à adhérer à la société et que le conseil d'administration a consenti à cette adhésion.
- ✓ Des délégués (57 en mars 2024) sont élus, suivant le principe « un sociétaire une voix » :
 - Selon deux sections : la section des « professions de santé » et la section des « autres que les professions de santé ».
 - Sur une base territoriale (7 régions). Le nombre de délégués par région est de 1 délégué pour 100 contrats ;
- ✓ Un Conseil d'administration composé de 9 à 14 membres élus par l'Assemblée générale et une limite d'âge (70 ans pour être nommé et 75 ans comme date limite pour exercer le mandat).
- ✓ Un président (limite d'âge : 75 ans) et deux vice-présidents.
- ✓ Un Comité d'audit, des risques et des comptes, composé de trois administrateurs au minimum et de maximum deux personnes qualifiées non-administrateurs. D'autres comités sont prévus dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.
- ✓ Un directeur général (limite d'âge : 70 ans), dirigeant effectif. La direction générale actuelle est en place depuis le 6 juin 2019.

Les statuts prévoient la possibilité d'adhérer à une SGAM, une UMG, un GPP ou une UGM avec des limitations de pouvoir en cas d'affiliation.

Le règlement intérieur a intégré toutes les exigences prévues par Solvabilité II (politique de formation des administrateurs, points devant être examinés par le Conseil au moins une fois par an, politiques écrites, les rapports qui doivent être examinés par le Conseil...).

En janvier 2015, une convention de partenariat a été mise en place avec la société Swiss Life France, acteur majeur du marché de l'assurance.

Sur le plan de la gouvernance ce partenariat affiche une solidarité financière de Swiss Life France dont les modalités en matière de mesures d'information, de mesures prévention et de déclenchement de la solidarité financière sont fixées dans une convention de partenariat.

Ce partenariat a également permis à MADP Assurances de rejoindre les traités de réassurance de Swiss Life,

Le conseil d'administration

Sa mission est définie par les statuts et son fonctionnement est précisé dans le règlement intérieur. Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Pour mieux appréhender et remplir ses différentes missions, le conseil a créé des comités chargés d'étudier des sujets spécifiques pour préparer les délibérations du conseil, qui étudieront des questions que le Président ou le Conseil d'administration lui-même soumettront pour avis, conformément à l'article R 322-53-1 du Code des assurances. Le conseil fixe les attributions et la composition de ces Comités, comprenant au minimum trois Administrateurs dont un qui préside le comité. Les Comités peuvent s'adjoindre au maximum deux Conseils extérieurs, choisis pour leur compétence et leur indépendance. Ces membres qualifiés sont renouvelables annuellement, lors du Conseil qui suit l'Assemblée Générale.

Les comités n'ont pas de pouvoir décisionnel ; le conseil conserve le pouvoir de décision.

Une charte des administrateurs a également été approuvée par le conseil.

En 2022, le conseil a intégré 3 nouveaux administrateurs en activité, issus des professions de santé , satisfaisant ainsi son engagement pris auprès de l'ACPR de rajeunir la moyenne d'âge du conseil d'administration.

Fin 2022, compte tenu des départs, il ne restait plus qu'un administrateur choisi pour sa compétence dans le secteur de l'assurance. Nous accueillerons lors de l'assemblée générale du 13 juin 2024 un autre administrateur issu de ce secteur.

Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs, selon la réglementation en vigueur, et validées par l'autorité de contrôle sont : Madame Jacqueline Moreau, Directrice générale et Madame Camille Bauer, Directrice Finance, Actuariat et IT.

Concernant la filiale à 100% SAS foncière 44 GV4, propriétaire du siège de MADP Assurances, Monsieur Jérôme Roustan est le représentant de l'actionnaire unique et exerce à ce titre le contrôle de la filiale avec un accès direct aux Commissaires aux comptes de la SAS.

Les fonctions clés

D'une manière générale, la fonction clé est une capacité administrative à effectuer des tâches. Les fonctions clés concourent au système de gouvernance tel que défini par la directive Solvabilité 2. Le responsable d'une fonction clé répond au principe d'honorabilité et de compétence et demeure sous la responsabilité et l'autorité de la directrice générale. Le responsable d'une fonction clé doit coordonner les différentes tâches qui concourent à cette fonction et il a l'autonomie suffisante pour prendre les initiatives qui sont dans le périmètre de la fonction.

Les responsables des fonctions clés ont accès au conseil d'administration et aux différents comités :

- A la demande du conseil ou du président d'un comité et, au moins une fois par an, les responsables rendent compte au conseil ou au comité.
- A sa demande, le responsable d'une fonction clé, s'il détecte des situations susceptibles de créer des dysfonctionnements sévères a un accès au conseil d'administration : il sera, dans ce cas, entendu en présence du directeur général.

Les responsables de fonctions clés en 2021 sont :

- Actuariat : Madame Camille BAUER, Directrice Finance, Actuariat et IT ;
- Gestion des risques : Madame Jacqueline Moreau ;
- Vérification de la conformité : Monsieur Frédéric Durand, directeur juridique ;
- Audit interne : Monsieur Philippe Breton, Président du Comité d'audit, des risques et des comptes.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Le principe de l'honorabilité et de la compétence concerne les dirigeants effectifs et les 4 responsables de fonctions clés. L'ACPR est informée suivant les règles en vigueur.

La compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés sont validées par le conseil d'administration et soumises à l'ACPR pour approbation.

- **Honorabilité** (administrateur, dirigeants effectifs, responsable des fonctions clé) : extrait du casier judiciaire pour une première nomination et déclaration annuelle de non-condamnation.
- **Compétence** :
 - ⇒ CV de chaque administrateur pour vérifier que le conseil a une compétence collective, des responsables des fonctions clés et des dirigeants effectifs.
 - ⇒ Engagement de suivre une formation initiale de deux jours pour les nouveaux administrateurs lors de leur première nomination,
 - ⇒ Plan de formation annuel pour renforcer la compétence collective.

Pour les administrateurs, c'est le comité d'examen des candidatures qui valide l'adéquation des candidatures aux principes énoncés qui seront présentées au vote des délégués.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La gestion des risques couvre la souscription et le provisionnement ; la gestion actif/passif ; les placements ; la liquidité et la concentration ; le risque opérationnel ; la réassurance.

Cette gestion des risques couvre également l'ORSA, le système de gestion des risques et le système de contrôle interne.

Eu égard à la taille de MADP Assurances, cette fonction est assumée par la directrice générale qui coordonne toutes les tâches dédiées à la gestion des risques et vérifie son adéquation à la taille et l'activité de MADP Assurances.

✓ ORSA : évaluation interne des risques et de la solvabilité

MADP Assurances procède régulièrement à une évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Cet outil fait partie du dispositif de gestion des risques, et participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et répond à des exigences réglementaires. Il constitue également un outil de prise de décision de l'entreprise.

Le dispositif ORSA de l'entreprise est organisé autour des éléments suivants :

- Évaluation des besoins globaux de solvabilité (politique en matière de capital) à court et long terme, compte tenu de la stratégie de l'entreprise et de sa tolérance au risque ;
- Évaluation du respect permanent du SCR, du MCR et des provisions techniques ;
- Identification des déviations éventuelles du profil de risque par rapport aux hypothèses sous-jacentes.

Le profil de risque de l'entreprise par catégorie de risques est analysé ainsi que les différentes composantes des catégories de risques auxquelles MADP Assurances est exposée.

Cette réflexion permet de définir des scénarii (un scénario central et plusieurs scénarios de stress) pour évaluer le Besoin Global de Solvabilité (BGS) de l'entreprise sur 5 ans et évaluer le respect

permanent de la couverture du SCR et du MCR ainsi que les exigences concernant le calcul des provisions techniques.

MADP Assurances étudie la calibration des risques de la formule standard pour le calcul du SCR.

Chaque année, MADP Assurances réalise un exercice ORSA régulier qui fait l'objet d'un rapport, validé par le Conseil d'Administration et adressé à l'ACPR. Cet exercice est mené dans le cadre du processus budgétaire afin de mesurer les effets de différents scénarios (scénarios de base, de stress) sur le compte de résultats et les fonds propres de l'entreprise.

B.4 Système de Contrôle Interne

Le contrôle interne de MADP Assurances a pour objet de manière permanente de :

- ✓ Favoriser la transparence et la fiabilité des opérations ;
- ✓ Optimiser l'efficacité de l'organisation et des processus ;
- ✓ Assurer la qualité de la gouvernance ;
- ✓ Garantir le respect des politiques et des stratégies élaborées par les organes dirigeants.
- ✓ Contrôler la conformité des opérations de la filiale CLASS, courtier en assurance ainsi que de tous les sous-traitants intervenant au sein de MADP Assurances.

La politique de contrôle interne fait l'objet d'une politique écrite. Elle reprend en particulier :

a. La description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne fournit des informations sur les procédures clés de MADP Assurances et sur leur processus d'évaluation, sur les mesures correctrices, sur la politique de conformité et sa vérification incluant la protection de la clientèle, ainsi que sur les dispositifs mis en place pour le contrôle permanent et le contrôle périodique.

Sont également explicités certains grands principes : obligation de documentation, double paire d'yeux, gestion croisée avec une distinction de l'ordonnateur et du comptable et limites dans les pouvoirs d'engagement.

b. Les modalités de mise en place du contrôle interne

Les modalités de mise en place du contrôle interne au sein de MADP Assurances reposent sur l'organisation de MADP Assurances où les responsabilités des uns et des autres sont décrites. Elles permettent de traiter les risques majeurs suivants : fraude interne et externe, erreur interne, continuité d'activité, gestion des sinistres, délégation de gestion aux courtiers, risques liés à la sous-traitance.

MADP Assurances poursuit le déploiement de ce projet qui voit l'ensemble de son personnel fortement impliqué. Un collaborateur a été dédié pour assurer le fonctionnement de ce système et un nouvel outil de contrôle interne a été mis en place courant 2022.

B.5 Fonction d'audit interne

La taille de MADP Assurances ne permet pas à cette fonction d'être organisée sous la forme d'un service ou task force. Il est donc décidé que le responsable sera un membre du comité d'audit, des risques et des comptes. Ce comité pourra diligenter des missions réalisées par des collaborateurs de MADP Assurances (audit des délégataires et des distributeurs) et disposera d'un

budget pour diligenter des missions auprès d'auditeurs externes, ces derniers pouvant appartenir à Swiss Life.

Le responsable décidera après concertation avec la directrice générale du plan d'audit qui comprendra également celui de la filiale CLASS.

Rôle :

- Évaluation du système de gouvernance (dont le contrôle interne),
- Audit des délégataires et des courtiers,
- Garantie de l'indépendance des fonctions opérationnelles,
- Communication au conseil.

Le budget est déterminé par le conseil d'administration.

Le responsable de cette fonction clé est Monsieur Philippe Breton, administrateur.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est exercée par une personne physique qui a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise d'assurance ou de réassurance et qui peut démontrer une expérience pertinente à la lumière des normes professionnelles et autres normes applicables.

Les rôles et les responsabilités de la fonction actuarielle sont précisés à l'article 48 de la Directive 2009/138/CE et à l'article 272 du règlement délégué 2015/35.

Cette fonction clé couvre notamment les tâches suivantes :

- Coordonner le calcul des provisions techniques, garantir le caractère approprié des méthodes, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées ;
- Évaluer la qualité des données, des méthodes et des hypothèses ;
- Analyser la politique de souscription (dont la tarification) ainsi que la réassurance ;
- Établir le rapport de la Fonction Actuarielle ;
- Informer l'organe d'administration ou de gestion de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Le responsable dispose de l'autonomie nécessaire pour prendre l'initiative d'organiser et de coordonner la réalisation des différents travaux dans la direction Actuariat.

Le responsable de la fonction actuarielle est l'interlocuteur principal des membres du conseil d'administration sur les problématiques liées aux provisions techniques prudentielles.

La fonction actuarielle est remplie par la Directrice Actuariat qui elle-même est rattachée à la Direction Générale. De ce fait, cette fonction clé est indépendante des directions liées à l'activité commerciale.

B.7 Sous-traitance

La taille et l'activité de MADP Assurances justifient un recours important à la sous-traitance dont la politique est la suivante :

MADP Assurances doit conserver l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombent en cas de sous-traitance d'activités ou de fonctions.

Elle doit le faire en respectant la réglementation en vigueur et en veillant à ce que :

- Le conseil d'administration puisse contrôler la qualité des prestations,

- L'autorité de contrôle puisse avoir un accès effectif aux données afférentes aux fonctions ou activités sous-traitées.

- **Sous-traitance des fonctions clés**

La sous-traitance d'une fonction clé est possible uniquement avec une entreprise avec laquelle MADP Assurances a noué des relations de solidarité financière solide et durable à la condition :

- Que le responsable de la fonction clé soit sous l'autorité de la directrice générale et ait un accès direct au conseil d'administration, afin que ce dernier puisse exercer sa mission de contrôle,
- que le conseil d'administration ait approuvé la convention de sous-traitance,
- que le conseil d'administration ait nommé un référent en son sein.

Depuis fin 2016, aucune fonction clé n'est sous-traitée.

- **Sous-traitance des fonctions stratégiques**

Conformément à notre note sur le système de gouvernance, la sous-traitance d'une telle fonction n'est pas possible car elle accroîtrait le risque opérationnel de MADP Assurances.

- **Sous-traitance des fonctions importantes**

Le conseil doit être informé de toutes les conventions de sous-traitance de fonctions critiques ainsi que des modifications de fond susceptibles d'être apportées.

Le comité d'audit, des risques et des comptes a également pour mission de vérifier que le conseil a bien été informé de toute modification des conventions relatives à des fonctions critiques.

- **Autres tâches sous-traitées**

Toute tâche sous-traitée doit faire l'objet d'une convention qui doit être validée par la directrice générale de MADP Assurances en concertation avec les directions opérationnelles concernées de MADP Assurances.

MADP Assurances est particulièrement attentif à la maîtrise des activités sous-traitées et veille à contrôler les compétences des intervenants extérieurs.

B.8 La conformité

Cette fonction regroupe la gestion des risques légaux de MADP Assurances et de sa filiale CLASS, le respect des règles de déontologie, le respect des règles relatives à la commercialisation des produits de MADP Assurances et de ceux commercialisés par CLASS pour d'autres assureurs.

Du fait de la taille de MADP Assurances, cette fonction est pour l'instant cumulée avec la responsabilité du contrôle interne.

La responsabilité de cette fonction est attribuée au Directeur Juridique et des risques.

Fin 2017, nous avons acquis un outil de filtrage en matière de Gel des avoirs et de Personnes Politiquement Exposées qui a été mis en place courant 2018 y compris sur notre site de souscription en ligne. Nous avons fait réaliser en 2018, par un Cabinet extérieur, un audit flash de notre niveau de conformité et nous avons mis en place tout au long de l'année 2019 des actions de mises en conformité notamment DDA et RGPD.

Début 2022 un nouvel audit réglementaire a été diligenté et réalisé afin de permettre une constante amélioration de notre conformité réglementaire.

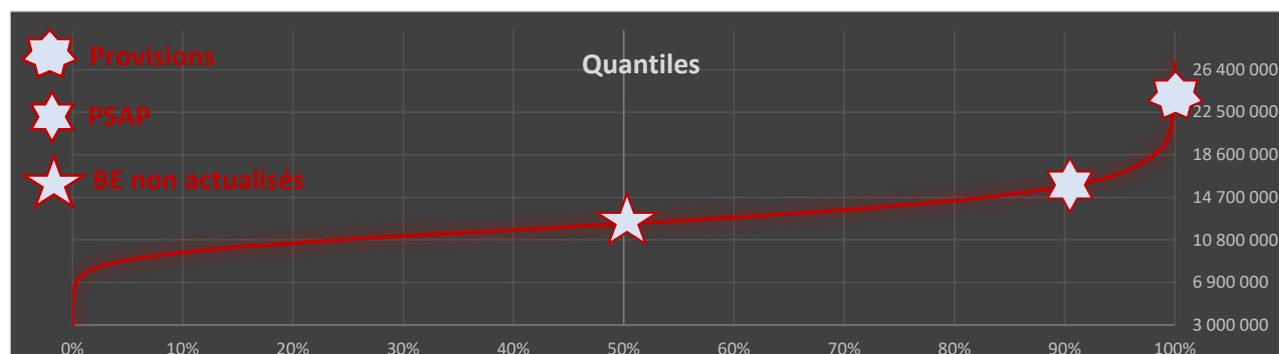
C. PROFIL DE RISQUE

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription Non-Vie se rapporte aux risques de sous-tarification et de sous-provisionnement.

Le risque de provisionnement est maîtrisé par MADP assurances. En effet, nous estimons que les réserves globales se situent à un quantile supérieur à 99.8% des réserves maximales.

Soit « plus de 499 chances sur 500 d'être sur-provisionnées contre moins de 1 chance sur 500 d'être sous-provisionnées. »



Nous considérons cette allocation comme très raisonnable au regard de la taille de MADP assurances et de la réglementation Solvabilité II.

Le risque de souscription de MADP Assurances est maîtrisé et prudent du fait de l'attention portée à la qualité des risques assurés et au suivi régulier par des tableaux de bords techniques et des audits des courtiers permanents.

C.2 Risque de marché

MADP Assurances ne possède pas d'actifs atypiques. La formule standard permettant de calculer le SCR marché est appropriée à son profil de risque.

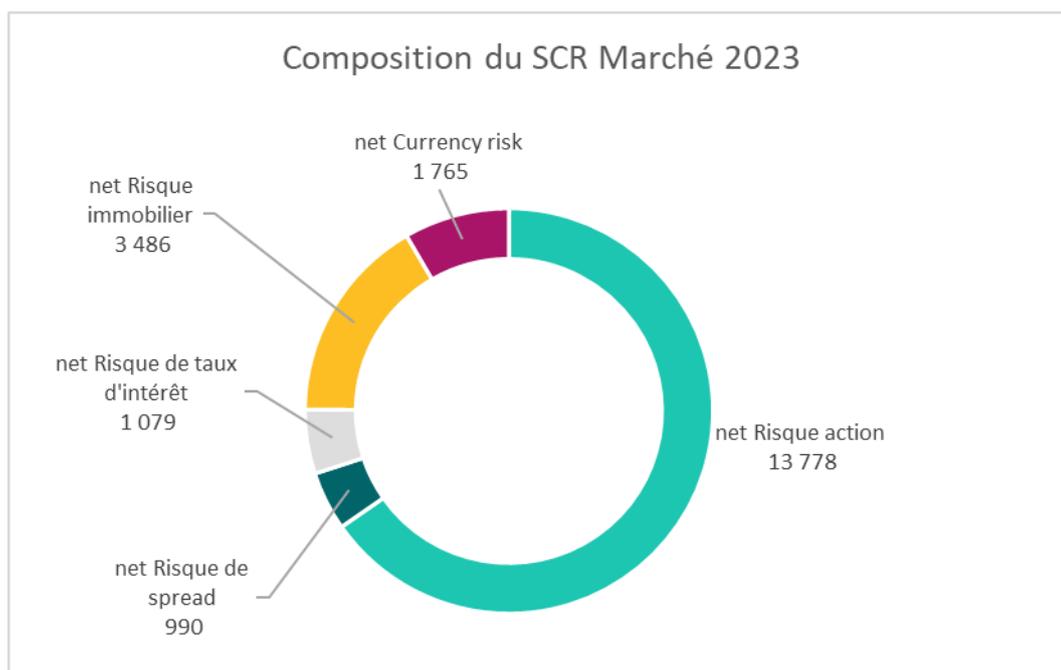
Le portefeuille d'actifs de MADP Assurances présente un encours de 96 M€ au 31/12/2023 (y compris trésorerie). Sur la base du portefeuille transparisé¹ à cette date, le SCR de marché ressort à **17,9 M€**, soit 17% du total de portefeuille, en forte hausse par rapport à 2022 (+3,5 M€ de SCR Marché). Cette variation est expliquée essentiellement par le niveau élevé des marchés financiers au 31/12/2023, comparativement à la clôture 2022, avec pour conséquence la forte hausse du paramètre d'ajustement de volatilité qui passe de -3% à +1,5%

Le principal contributeur du SCR Marché est le SCR risque action (Fig 1.), devant les SCR Immobilier. La première exposition en termes de maison mère est sur l'Etat français à hauteur de 16%.

Les principaux contributeurs individuels au SCR se trouvent dans l'immobilier (SAS 44GV4 et SA Maison des Pharmaciens), dans les actions de type 1 (LVMH, L'OREAL, AIR LIQUIDE). Les titres libellés en devise contribuent également singulièrement du fait de leur double exposition (action et devise).

¹ Hors Fonds HSBC GIF Euro Convertibles

Fig 1. Ventilation du SCR Marché par sous-catégorie.



C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme la perte potentielle de la valeur d'un actif dû à un défaut et/ou un changement de la qualité de crédit dans :

- Le portefeuille des placements obligataires,
- Les cessions en réassurance
- Vis-à-vis d'autres débiteurs (courtiers et/ou clients).

La gestion du risque de crédit est réalisée par :

- Un suivi permanent de la politique d'investissement par la direction générale
- Une couverture réassurance par des réassureurs solides et bien notés.

C.4 Risque de liquidité

Les liquidités de MADP Assurances sont en forte baisse à **2 963 K€** fin 2023 contre 1 015 K€ fin 2022, notamment du fait de placement en fin d'année 2022 dans des SICAV monétaires (2,5 M€).

Par ailleurs, une grande partie des actifs sont placés en actions, plus liquides que d'autres investissements à plus long terme, rendant ainsi le risque de se trouver dans une situation d'illiquidité des actifs à court terme très faible.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, ou de membre du personnel et de systèmes, ou d'événements extérieurs.

Au sein de la Direction Juridique et des risques, la fonction contrôle interne veille à l'évaluation et l'encadrement des risques opérationnels en :

- Mettant en place des plans d'action afin d'améliorer les processus de contrôle ;
- Établissant une cartographie des risques pour tester l'efficacité des contrôles ;
- Suivant les plans d'action majeurs issus des domaines de risques opérationnels.

De plus, fin 2022, MADP Assurances a achevé un chantier de formalisation de ses processus existants sur la base de la méthode du « Lean Management » afin de déterminer toutes les pistes d'amélioration par rapport à ses objectifs de transformation. Plusieurs actions ont été menées en 2023 afin d'obtenir l'appropriation par l'ensemble des salariés de ces nouveaux processus et la poursuite de l'amélioration de ces processus.

C.6 Autres risques importants

Sur la base de l'analyse de la cartographie des risques et des réflexions menées par les dirigeants de MADP Assurances, les risques suivants ont été analysés :

✓ Risque d'homme clé

Le risque d'homme clé est important pour une petite structure comme MADP Assurances tant pour son dirigeant que pour les membres du comité de direction.

Toutefois, l'organisation interne a été revue depuis 2020 pour une meilleure maîtrise de ce risque.

✓ Plan de continuité d'activité et informatique (PCA)

Conformément à la réglementation, un plan de continuité d'activité formalisé a été initié depuis septembre 2019, et expérimenté en réel dès mars 2020 avec la crise sanitaire qui a impacté les conditions d'exercice de notre activité. A l'instar du premier confinement, les équipes de MADP ont pu être mises en télétravail à l'occasion du 3^{ème} confinement de 2021 et la continuité de l'activité a été effective.

Par ailleurs, la continuité de l'activité se ferait à moindre frais si le siège social venait à subir un sinistre, car les serveurs informatiques sont hébergés chez un prestataire, DECI Développement, à l'extérieur de l'entreprise et les salariés pourraient poursuivre leurs travaux en télétravail. Les archives production sont scannées et le risque porterait principalement sur la reconstitution d'archives sinistres corporels (en partie scannées). A ce jour, toutes les activités de MADP sont hébergées chez le prestataire extérieur DECI Développement.

En 2022, ont fait l'objet de la poursuite des travaux de gestion informatique :

- ✓ La refonte de la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) : le PSSI est le plan d'actions définies pour maintenir un certain niveau de sécurité du système d'information.
- ✓ La refonte de la Charte pour le bon usage des Technologies de l'information et de la communication.

✓ Dépendance au réseau de distribution

Le chiffre d'affaires de 20,8 M€ de MADP Assurances en 2023 repose sur une trentaine de courtiers distributeurs. Les 3 plus importants courtiers ont intermédié respectivement 20,8%, 16,3% et 15,6% du chiffre d'affaires.

Afin de mieux maîtriser ce risque, tous les efforts sont concentrés afin de diversifier le réseau de distribution par la recherche de nouveaux courtiers

Nous poursuivons également nos efforts de concrétisation de partenariats avec de potentiels prescripteurs (groupements de pharmaciens, syndicats, etc.)

✓ **Risque d'image**

Les sociétaires ont un attachement historique et affectif à la société. Cependant, MADP Assurances ne dispose pas de réseaux salariés de distribution et a donc une faible proximité géographique avec eux.

Par ailleurs, MADP Assurances a la volonté de conforter son image de mutuelle d'assurances professionnelle qui, à l'origine, couvrait uniquement la Responsabilité Civile.

Compte tenu de ces éléments, l'image de MADP Assurances ne semble pas suffisamment ancrée dans le marché pour imaginer une perte de valeur en cas d'événement médiatique mettant en difficulté la société.

✓ **Risque concurrentiel**

Le marché des officines est devenu très concurrentiel, la qualité des garanties des contrats ne suffisant plus pour se démarquer. Pour cette raison MADP Assurances a revu en 2023 son produit multirisque officines afin d'adapter son offre aux besoins du marché mais aussi de se positionner par rapport à la concurrence. Elle intensifie aussi ses recherches de partenariats avec des sociétés lui permettant de proposer des services additionnels dans ses contrats.

Afin de se diversifier sur le marché des professionnels de santé, MADP Assurances a lancé fin 2019 un produit multirisque professionnel (hors RC) à destination des radiologues. En 2021, MADP a repris un portefeuille de professionnels de santé : professions médicales et paramédicales.

MADP Assurances peut se prévaloir d'un accompagnement personnalisé en cas de sinistre qui lui permet de fidéliser ses sociétaires.

C.7 Autres informations

MADP Assurances n'a pas identifié d'autres risques importants pour être mentionnés.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

MADP Assurances utilise la formule standard aux fins d'évaluation des résultats Solvabilité 2.

MADP Assurances opère sur les lignes d'activité suivantes, définies dans le règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission européenne :

(1) Assurance des frais médicaux

Engagements d'assurance de frais médicaux dans les cas où l'activité sous-jacente n'est pas exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie, autres que les engagements visés à la ligne d'activité 3.

(2) Assurance de protection du revenu

Engagements d'assurance de protection du revenu dans les cas où l'activité sous-jacente n'est pas exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie, autres que les engagements visés à la ligne d'activité 3.

(7) Assurance incendie et autres dommages aux biens

Engagements d'assurance couvrant tout dommage subi par les biens ne relevant ni de la ligne d'activité 5, ni de la ligne d'activité 6, par suite d'un incendie, d'une explosion, des forces de la nature y compris les tempêtes, la grêle ou le gel, d'un accident nucléaire, d'un affaissement de terrain ou d'un autre événement tel que le vol.

(8) Assurance de responsabilité civile générale

Engagements d'assurance couvrant tous les domaines, sauf ceux des lignes d'activité 4 et 6.

(10) Assurance de protection juridique

Engagements d'assurance couvrant les frais juridiques et le coût des actions en justice.

(12) Assurance pertes pécuniaires diverses

Engagements d'assurance couvrant le risque d'emploi, l'insuffisance de recettes, les intempéries, la perte de bénéfices, la persistance de frais généraux, les frais commerciaux imprévus, la diminution de la valeur vénale, la perte de loyers ou de revenus, les pertes commerciales indirectes autres que celles mentionnées plus haut, les pertes pécuniaires non commerciales, ainsi que tout autre risque d'assurance non-vie qui n'est pas couvert par les lignes d'activité déjà citées.

(33) Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé

Constitution de provisions pour incapacité et invalidité en attente.

(34) Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé

MADP Assurances sert une rente viagère par suite de décision judiciaire pour un sinistre survenu en 1982. En 2021, un second sinistre a été provisionné au titre de cette ligne d'activité. Ce sinistre, dont la procédure judiciaire est encore en cours à la clôture 2022, est survenu en 2005 et est relatif à une garantie RC Médicale. La responsabilité de l'assuré a été mise en cause courant 2021, ce qui pourrait donner lieu à la constitution de 2 rentes.

MADP Assurances commercialise aussi des garanties dont le risque est porté par d'autres assureurs (Assistance en partenariat avec Europ Assistance et Auto-mission en partenariat avec SWISS LIFE).

Tous les tableaux et résultats, générés pour les besoins du reporting solvabilité 2, reprennent ces lignes d'activité tant au niveau des calculs des meilleures estimations de primes ou de provisions que pour les triangles de règlement et de cadencement ou les cash-flows futurs.

D.1 Actifs

Méthodes d'évaluation

MADP Assurances évalue l'ensemble de ses actifs conformément à l'article L 351-1 du code des assurances selon une méthode d'évaluation économique, c'est-à-dire en valeur de marché. Les actifs de MADP Assurances sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

- Placements immobiliers

La valeur de réalisation des actifs immobiliers est déterminée à partir d'une évaluation réalisée en interne, se basant sur les expertises réalisées lors des exercices précédents par des évaluateurs externes et sur une actualisation des hypothèses d'évaluation.

La plus-value latente sur l'immobilier est le fait d'une politique d'acquisition immobilière régulière conjuguée à l'amortissement annuel des actifs et à l'évolution de la valorisation du marché immobilier.

- Actions cotées, OPCVM cotés et obligations

Pour valoriser les actions cotées, les OPCVM cotés et les obligations, nous utilisons la méthode "mark to market". La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation) est donc retenue pour ces actifs.

Le montant des plus-values latentes sur les actions cotées et sur les obligations représente la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation actuelle des actifs.

- Actions non cotées et OPCVM non cotés

Pour les actions non cotées et les OPCVM non cotés, la valeur de réalisation est celle fournie soit par la société gestionnaire, soit par le calcul de l'actif net, dans les deux cas avec la certification des commissaires aux comptes.

- Autres placements (prêts, dépôts auprès des cédantes, dépôts, comptes à terme et livrets)

La valeur de réalisation de ces actifs est la même qu'en comptabilité.

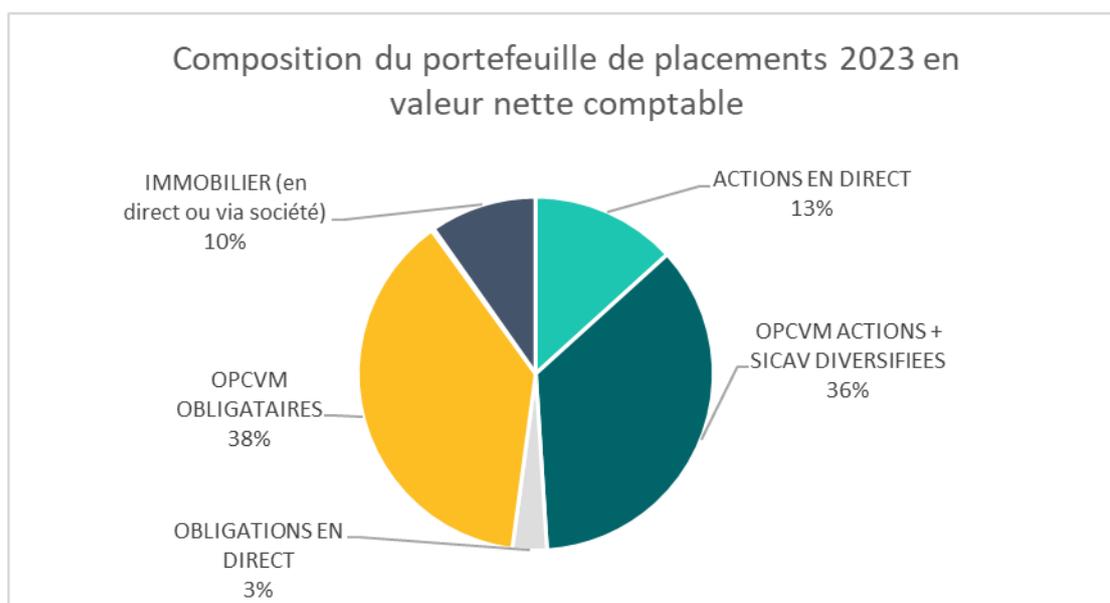
Evaluation au 31/12/2023

- **Valeur nette comptable des placements (hors trésorerie)**

Au 31/12/2023, la valeur comptable des placements (hors trésorerie) de MADP Assurances s'élève à **54 745 K€**.

Exercice	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Placements en K€	54 745	54 065	48 575	43 153	43 249	42 798	42 472

Les placements MADP Assurances en valeur comptable sont composés majoritairement d'actions et d'obligations. A fin 2023, la composition des placements est la suivante :



- **Valeur de marché des placements (hors trésorerie)**

Dans le bilan prudentiel, les actifs sont valorisés à leur valeur de marché. Au 31/12/2023, la valeur de marché des actifs (hors trésorerie) est **93 062 K€**.

Exercice	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur de Marché en K€	93 062	85 110	86 906	77 839	79 711	78 653	82 354

- **Plus-values latentes**

Les plus-values latentes sur les placements s'élèvent à **38,4 M€** (hors titres de participation).

- **Trésorerie de clôture**

Au 31/12/2023, les liquidités de MADP Assurances s'élèvent à **2 963 K€** :

Exercice	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Liquidités en K€	2 963	1 015	4 184	3 727	1 689	1 820	1 901

D.2 Provisions techniques

En assurance IARD les BE se décomposent en :

- Meilleure estimation des provisions pour sinistres
- Meilleure estimation des provisions pour primes

Meilleure estimation des provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts de réassurance, correspond à la valeur actuelle probable des engagements futurs liés à des sinistres survenus et non encore réglés. Ces provisions sont estimées à partir des méthodes de provisionnements actuarielles type Chain Ladder.

Les calculs sont réalisés sur des triangles de charges et ou de règlements nets de recours.

Les flux sont actualisés avec la courbe des taux EIOPA au 31/12/2023.

La meilleure estimation de la provision pour sinistres cédés en réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour sinistres que nous cédon aux réassureurs suivant leurs engagements.

Meilleure estimation des provisions pour primes

Elle correspond à la meilleure estimation en moyenne des flux de trésoreries liés aux engagements futurs de la compagnie d'assurance

La méthode d'évaluation retenue est celle proposée par l'EIOPA « Orientation sur la valorisation des provisions techniques » applicable aux contrats d'assurance déjà en cours d'une part et aux contrats futurs d'autre part.

La formule simplifiée du calcul est la suivante :

$$BE_{primes} = CR \times PPNA + (1 - CR) \times Primes_{Futures} + Taux_{Frais} \times Primes_{Futures}$$

Avec :

CR : Ratio combiné estimé pour les contrats en cours

PPNA : Primes non consommées liées aux contrats en cours

La meilleure estimation de la provision pour primes cédées en réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour primes que nous cédon aux réassureurs suivant leurs engagements.

Marge pour Risque

La marge pour risque est ajoutée à la meilleure estimation de provisions. Elle est destinée à garantir que le montant des meilleures estimations de provisions, augmenté de la marge pour risque, permettrait à une entreprise d'assurance de reprendre et honorer nos engagements d'assurance et de réassurance.

La marge pour risque est évaluée à **4 605 K€ en 2023**, contre 4 159 K€ en 2022.

D.3 Autres passifs

Les autres passifs sont les suivants :

- Impôts différés passifs (7 651 K€ au 31/12/2023 contre 7 113 K€ au 31/12/2022). L'essentiel de cet impôt différé provient des plus-values latentes non fiscalisées
- Dépôts des réassureurs (349 K€ au 31/12/2023 contre 163 K€ au 31/12/2022)
- Dettes au titre de l'activité d'assurance (1 675 K€ au 31/12/2023 contre 1 816 K€ au 31/12/2022)
- Dettes fournisseurs et autres dettes (1 207 K€ au 31/12/2023 contre 1 343 K€ au 31/12/2022)

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

MADP Assurances n'a pas utilisé d'autres méthodes de valorisation.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

La stratégie de développement inhérente à MADP Assurances consiste à conserver la robustesse financière nécessaire pour faire face à ses engagements auprès des sociétaires.

Conformément à la réglementation, MADP Assurances a une politique de gestion de ses fonds propres dont l'objectif est de s'assurer que l'entreprise dispose en permanence et sur le long terme, de fonds propres nécessaires pour couvrir la totalité de ses engagements.

MADP Assurances tient compte des contraintes réglementaires sur les fonds propres de l'entreprise.

Les fonds propres comptables de MADP Assurances s'élèvent à **36 265 K€** à fin 2023 et sont constitués ainsi :

- Le fonds d'établissement de 3 000 K€,
- Les réserves statutaires de 5 274 K€,
- Les autres réserves de 22 507 K€,
- Le report à nouveau de 4 983 K€,
- Le résultat de 501 K€.

Les fonds propres économiques de MADP Assurances s'obtiennent à partir des fonds propres comptables, en incluant les plus-values latentes, ainsi que l'écart généré entre les provisions S1 et leurs équivalents SII actualisés (les BE), puis en déduisant les actifs incorporels, la Risk Margin ainsi que les impôts différés.

Au 31/12/2023, les Fonds Propres Economiques (SII) s'élèvent ainsi à 70,5 M€ en hausse de 8,1 M€ par rapport à l'année 2022 principalement liée à la cession des titres de participation CLASS et de la hausse des plus-values latentes.

Passage des capitaux propres S1 aux capitaux propres S2 :

	2 023	2 022	Ecart
FP S1	36,3	29,9	6,4
+ PVL	36,4	35,6	0,8
+ Prov Sin brut - BE Sin brut	8,9	7,5	1,4
+ Prov Sin cédé - BE Sin cédé	-3,0	-1,7	-1,3
+ PNA brut - BE Prime brut	3,6	2,7	0,9
+ PNA cédée - BE Prime cédé	0,4	-0,4	0,7
- Goodwill	0,0	0,0	0,0
- Impôt différé	-7,7	-7,1	-0,5
- Marge Risque	-4,6	-4,2	-0,4
FP S2	70,3	62,4	7,9

Bilan S2 :

Actif Solva II (en M€)	2 023	2 022	Ecart
Placements	93,1	85,1	8,0
Provisions de Réassurance (BE Cédés)	7,4	2,7	4,7
Impôts différés actifs	0,0	0,0	0,0
Créances	2,3	3,3	-0,9
Autres actifs	3,2	1,3	1,9
Total	106,0	92,4	13,6

Passif Solva II (en M€)	2 023	2 022	Ecart
Capitaux Propres	70,3	62,4	7,9
Titres subordonnés	0,0	0,0	0,0
Best Estimate brut	20,2	15,4	4,8
Marge de risque	4,6	4,2	0,4
Provisions techniques	24,8	19,6	5,3
Impôts différés passifs	7,7	7,1	0,5
Autres passifs	3,2	3,3	-0,1
Total	106,0	92,4	13,6

Le Minimum de Capital Requis (MCR)

Le MCR correspond au montant minimum de fonds propres économiques requis.

La méthode de calcul du MCR repose sur une formule linéaire associée à un plafond de 45 % et un plancher de 25 % du SCR.

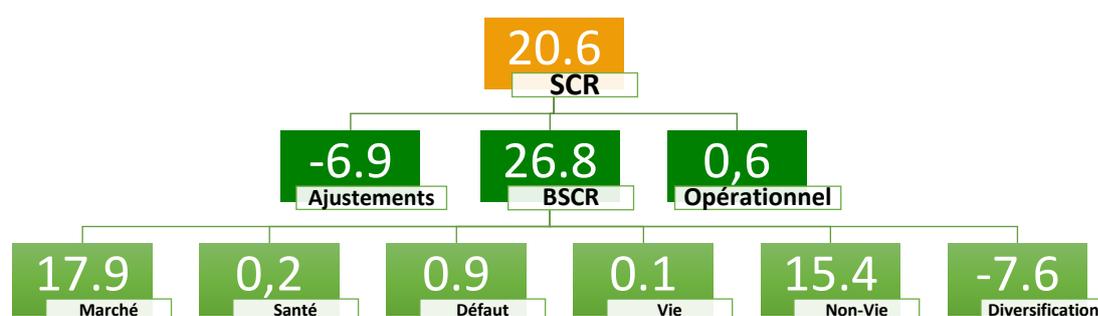
Le Capital de Solvabilité Requis (SCR)

Le SCR correspond au montant minimum de fonds propres économiques selon la formule standard. Il est estimé sur la base d'une probabilité de faillite à 1 an qui est inférieure à 0,5 %.

Il est calculé grâce à la formule standard décrite dans le Règlement Délégué.

A fin 2023, le montant de SCR s'élève à **20 587 K€**, en hausse par rapport à 2022 de 1 545 K€.

La structure des risques en modèle de groupe MADP assurances est la suivante et reste globalement identique à celle de 2022 :



Le SCR 2023 est en hausse de 1,5 M€ par rapport à 2022 dû à l'effet combiné suivant :

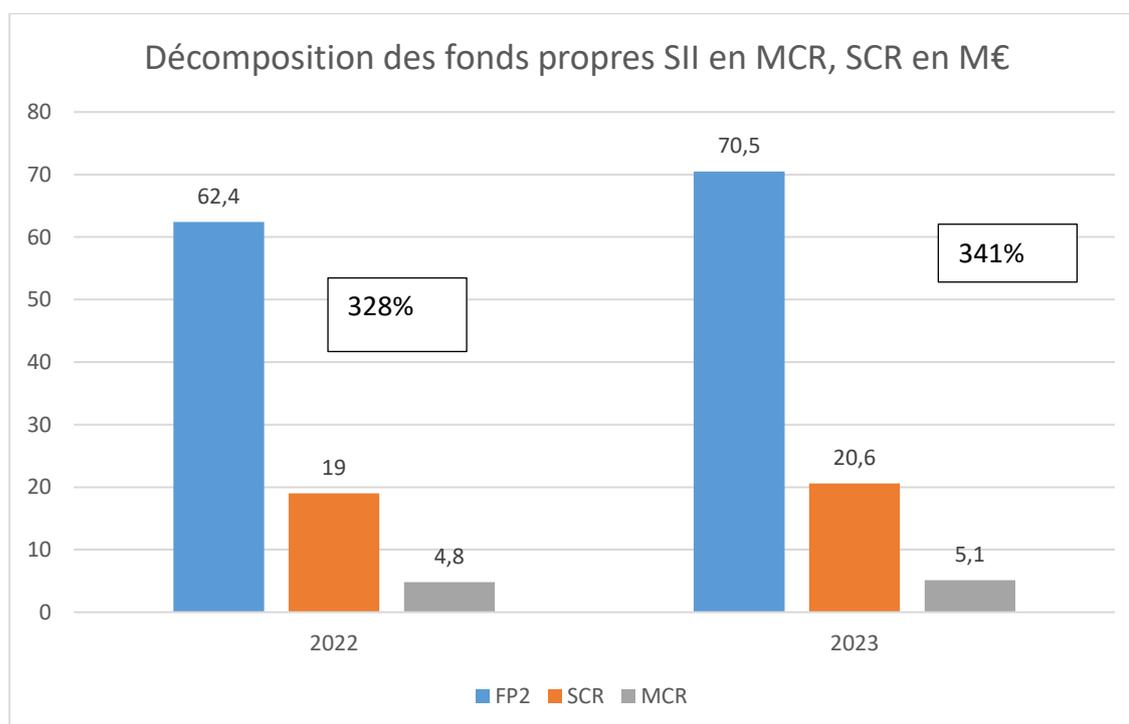
- Un BSCR en hausse de 2M€ du fait essentiellement de l'augmentation du SCR de Marché, conséquence de la hausse des marchés financiers européens au 31/12/23 par rapport à

leur niveau au 1^{er} janvier et du réinvestissement des sommes perçues lors de la cession des titres CLASS.

- Mais un impact de l'ajustement qui augmente quant à lui de 0,5 M€ par rapport à 2022 et donc « amortit » la hausse constatée sur le BSCR.

	2 022	2 023	Ecart
Risque de Marché	14,4	17,9	3,5
Risque Non Vie	16,2	15,4	-0,8
Risque de Contrepartie	1,0	0,9	-0,1
Risque Vie	0,2	0,1	-0,1
Risque Santé	0,2	0,2	0,0
Somme des risques	32,0	34,5	2,4
Diversification	-7,2	-7,6	-0,4
Basic SCR	24,8	26,8	2,0
Risque opérationnel	0,6	0,6	0,0
Ajustement	-6,3	-6,9	-0,5
SCR total	19,0	20,6	1,5
MCR	4,8	5,1	0,4

Le taux de couverture (FP SII / SCR) est en hausse et passe à **341 % en 2023** contre 328% en 2022 car la hausse des FP entre les deux exercices (+13%) est plus forte que la hausse du SCR (+8%).



ANNEXES

Balance sheet

S.02.01.01.01

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	7 035 130,95
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	86 026 955,22
Property (other than for own use)	R0080	6 910 330,05
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	0,00
Equities	R0100	20 526 604,03
Equities - listed	R0110	20 526 604,03
Equities - unlisted	R0120	0,00
Bonds	R0130	1 752 554,18
Government Bonds	R0140	0,00
Corporate Bonds	R0150	1 752 554,18
Structured notes	R0160	0,00
Collateralised securities	R0170	0,00
Collective Investments Undertakings	R0180	56 837 466,96
Derivatives	R0190	0,00
Deposits other than cash equivalents	R0200	0,00
Other investments	R0210	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00
Loans and mortgages	R0230	0,00
Loans on policies	R0240	0,00
Loans and mortgages to individuals	R0250	0,00
Other loans and mortgages	R0260	0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	7 395 405,32
Non-life and health similar to non-life	R0280	5 248 525,04
Non-life excluding health	R0290	5 127 802,68
Health similar to non-life	R0300	120 722,37
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0,00
Health similar to life	R0320	0,00
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	2 146 880,28
Life index-linked and unit-linked	R0340	0,00
Deposits to cedants	R0350	0,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	1 959 894,01
Reinsurance receivables	R0370	0,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	368 525,06
Own shares (held directly)	R0390	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	2 962 737,59
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	275 637,75
Total assets	R0500	106 024 285,90
Liabilities		
Technical provisions – non-life	R0510	20 928 132,58
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	20 358 893,48
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
Best Estimate	R0540	16 338 568,23
Risk margin	R0550	4 020 325,25
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	569 239,10
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
Best Estimate	R0580	450 850,79
Risk margin	R0590	118 388,31
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	3 912 890,40
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	1 422 384,18
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
Best Estimate	R0630	1 206 119,22
Risk margin	R0640	216 264,96
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	2 490 506,23
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
Best Estimate	R0670	2 240 623,67
Risk margin	R0680	249 882,55
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0700	0,00
Best Estimate	R0710	0,00
Risk margin	R0720	0,00
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	0,00
Pension benefit obligations	R0760	0,00
Deposits from reinsurers	R0770	349 055,25
Deferred tax liabilities	R0780	7 651 419,59
Derivatives	R0790	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	692 365,23
Reinsurance payables	R0830	982 212,15
Payables (trade, not insurance)	R0840	1 206 988,91
Subordinated liabilities	R0850	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0,00
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	0,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	0,00
Total liabilities	R0900	35 723 064,11
Excess of assets over liabilities	R1000	70 301 221,79

Premiums, claims and expenses by line of business

Life
S.05.01.01.02

	Line of Business for: life insurance obligations								Total	
	Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
Premiums written										
Gross	R1410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Reinsurers' share	R1420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	R1500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Premiums earned										
Gross	R1510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Reinsurers' share	R1520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	R1600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Claims incurred										
Gross	R1610	0,00	0,00	0,00	0,00	327 375,50	18 773,08	0,00	0,00	346 148,58
Reinsurers' share	R1620	0,00	0,00	0,00	0,00	163 687,75	3 306,09	0,00	0,00	166 993,84
Net	R1700	0,00	0,00	0,00	0,00	163 687,75	15 466,99	0,00	0,00	179 154,74
Expenses incurred	R1900	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Administrative expenses										
Gross	R1910	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Reinsurers' share	R1920	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	R2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investment management expenses										
Gross	R2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Reinsurers' share	R2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	R2100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Claims management expenses										
Gross	R2110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Reinsurers' share	R2120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	R2200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Acquisition expenses										
Gross	R2210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Reinsurers' share	R2220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	R2300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Overhead expenses										
Gross	R2310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Reinsurers' share	R2320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	R2400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Balance - other technical expenses/income	R2510									
Total technical expenses	R2600								0,00	
Total amount of surrenders	R2700	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Life and Health SLT Technical Provisions

5.12.01.01

	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance				Other life insurance				Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Accepted reinsurance				Total of life other than health insurance, incl. Unit-Linked	Health insurance (direct business)		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health other to life insurance)		
		CO040	CO030	CO046	CO056	CO060	CO070	CO080	CO090		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	CO110		CO120	CO130				CO140	CO150
Technical provisions calculated as a whole	RS010	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total the coverables from reinsurance (SPV and Filler) after the adjustment for expected losses due to counterparty default recorded in the adjusted cash value	RS020	0.00	0.00						2 146 880.28							2 146 880.28						
Best estimate																						
Gross Best Estimate	RS030	0.00							2 240 623.87							2 240 623.87				1 208 119.27	0.00	1 208 119.27
Losses due to counterparty default	RS040	0.00							0.00											0.00	0.00	0.00
Reserves from SPV (before adjustment for expected losses)	RS050	0.00							0.00											0.00	0.00	0.00
Reserves from Filler (before adjustment for expected losses)	RS060	0.00							0.00											0.00	0.00	0.00
Total the coverables from reinsurance (SPV and Filler) after the adjustment for expected losses due to counterparty default	RS070	0.00							0.00											0.00	0.00	0.00
Best estimate derived from reinsurance (SPV and Filler)	RS080	0.00							0.00											0.00	0.00	0.00
Best estimate	RS090	0.00							2 240 623.87											1 208 119.27	0.00	1 208 119.27
Amount of the transitional on Technical Provisions																						
Technical Provisions calculated as a whole	RS100	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Best estimate	RS110	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Risk margin	RS120	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Technical provisions - total	RS130	0.00							2 450 240.71							2 450 240.71				1 422 288.18	0.00	1 422 288.18
Technical provisions minus coverables from reinsurance (SPV and Filler) - total	RS140	0.00							343 620.84							343 620.84				0.00	0.00	0.00
Best estimate of profits with a remainder option	RS150	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Gross for Cash flow																						
Cash out flows																						
Future governmental and discretionary benefits	RS160	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Future discretionary benefits	RS170	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Future expenses and other cash out flows	RS180	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Cash in flows																						
Future premiums	RS190	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Other cash in flows	RS200	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	RS210	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Remainder value	RS220	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Best estimate subject to transitional of the interest rate	RS230	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Technical provisions without transitional on interest rate	RS240	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Best estimate subject to solvability adjustment	RS250	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Technical provisions without solvability adjustment and without others transitional measures	RS260	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Best estimate subject to matching adjustment	RS270	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	RS280	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00
Expenses/profits included in future premiums (FPFP)	RS290	0.00							0.00							0.00				0.00	0.00	0.00

Total (no breakdown by currency) Unit: EUR
 Non-life insurance claims
 5.19.01.01.01

Line of Business**	20010	6	2006 Line of Business	6
Accident year / Underwriting year*	20010	6	2006 Line of Business	6
Currency**	20030	Total	2006 Line of Business	6
Currency conversion**	20040	2	2006 Line of Business	6

Prior	R0110	Development year (absolute amount)															15 & +	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		15
R14	R0110	9.289,47	16.095,80	22.686,23	27.596,87	19.592,05	22.296,90	11.388,51	21.730,45	12.737,00	425,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R13	R0110	5.528,86	8.570,80	13.489,56	16.409,51	12.472,30	13.258,06	6.771,77	2.528,90	15.029,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R12	R0110	17.004,53	17.004,53	30.478,51	30.478,51	30.478,51	30.478,51	30.478,51	30.478,51	30.478,51	30.478,51	30.478,51	30.478,51	30.478,51	30.478,51	30.478,51	30.478,51	30.478,51
R11	R0110	35.281,01	45.804,27	55.793,84	55.793,84	55.793,84	55.793,84	55.793,84	55.793,84	55.793,84	55.793,84	55.793,84	55.793,84	55.793,84	55.793,84	55.793,84	55.793,84	55.793,84
R10	R0110	10.926,66	18.932,35	26.684,47	12.466,59	8.156,37	9.909,18	1.440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R9	R0110	12.886,70	22.686,23	35.714,46	30.786,29	19.646,06	10.218,21	221,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R8	R0110	47.250,08	81.880,20	104.774,72	101.550,51	69.947,05	1.961,00	13.951,70	1.961,00	13.951,70	13.951,70	13.951,70	13.951,70	13.951,70	13.951,70	13.951,70	13.951,70	13.951,70
R7	R0110	44.828,22	44.828,22	14.432,76	18.330,24	18.330,24	18.330,24	18.330,24	18.330,24	18.330,24	18.330,24	18.330,24	18.330,24	18.330,24	18.330,24	18.330,24	18.330,24	18.330,24
R6	R0110	18.571,03	17.746,78	140.685,16	18.745,00	18.745,00	18.745,00	18.745,00	18.745,00	18.745,00	18.745,00	18.745,00	18.745,00	18.745,00	18.745,00	18.745,00	18.745,00	18.745,00
R5	R0110	25.437,88	87.674,10	26.847,10	26.180,78	1.961,00	6.702,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R4	R0110	18.700,84	61.009,84	19.271,20	18.780,20	18.780,20	18.780,20	18.780,20	18.780,20	18.780,20	18.780,20	18.780,20	18.780,20	18.780,20	18.780,20	18.780,20	18.780,20	18.780,20
R3	R0110	48.246,68	81.824,84	139.301,41	19.491,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R2	R0110	25.427,72	170.954,31	455.201,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R1	R0110	61.143,84	67.502,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	R0110	15.434,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Prior	R0110	Development year (absolute amount)															15 & +		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		15	
R14	R0110	155.401,10	139.305,70	116.620,57	89.022,70	69.730,01	47.433,11	36.044,83	14.809,20	1.572,20	1.147,10	1.147,10	1.147,10	1.147,10	1.147,10	1.147,10	1.147,10	1.147,10	1.147,10
R13	R0110	89.284,68	79.713,28	65.214,21	50.264,43	38.362,11	29.814,21	21.084,43	15.764,37	754,40	754,40	754,40	754,40	754,40	754,40	754,40	754,40	754,40	754,40
R12	R0110	359.423,61	483.781,18	384.473,87	336.604,81	173.130,20	73.812,04	43.681,30	17.212,82	12.699,81	6.696,08	5.976,08	5.976,08	5.976,08	5.976,08	5.976,08	5.976,08	5.976,08	5.976,08
R11	R0110	1.224.937,64	1.180.533,62	1.118.793,58	1.043.689,53	991.185,10	777.302,93	658.318,00	289.210,77	280.976,74	240.981,10	183.567,99	17.346,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R10	R0110	107.926,36	88.990,33	67.912,34	51.931,74	31.696,40	12.597,24	4.191,24	2.712,24	2.712,24	2.712,24	2.712,24	2.712,24	2.712,24	2.712,24	2.712,24	2.712,24	2.712,24	2.712,24
R9	R0110	635.210,41	612.708,41	509.990,36	370.109,61	189.912,40	109.912,40	337.785,40	337.785,40	337.785,40	337.785,40	337.785,40	337.785,40	337.785,40	337.785,40	337.785,40	337.785,40	337.785,40	337.785,40
R8	R0110	250.812,84	168.432,58	143.618,86	123.498,33	73.550,80	60.959,15	59.894,15	46.938,45	11.601,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R7	R0110	349.365,61	305.520,60	271.097,84	182.767,60	122.791,34	81.111,43	61.907,60	29.918,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R6	R0110	746.617,69	639.471,71	498.786,55	409.204,40	282.191,11	172.876,74	156.489,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R5	R0110	216.934,72	129.266,53	102.413,34	76.232,56	74.239,51	61.538,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R4	R0110	279.137,63	218.033,70	128.912,59	128.912,59	128.912,59	128.912,59	128.912,59	128.912,59	128.912,59	128.912,59	128.912,59	128.912,59	128.912,59	128.912,59	128.912,59	128.912,59	128.912,59	128.912,59
R3	R0110	584.000,19	543.081,91	413.788,53	189.996,20	133.808,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R2	R0110	1.009.385,39	832.431,14	377.228,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R1	R0110	888.632,61	641.109,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	R0110	2.870.147,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Prior	R0110	Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)	
		CS10	CS15
R14	R0110	0,00	16.934,90
R13	R0110	0,00	14.029,37
R12	R0110	0,00	16.934,90
R11	R0110	16.211,04	1.232.717,70
R10	R0110	0,00	118.275,88
R9	R0110	152.817,88	637.875,68
R8	R0110	13.951,70	28.922,47
R7	R0110	14.888,68	86.464,87
R6	R0110	16.211,04	330.762,12
R5	R0110	6.702,72	17.433,70
R4	R0110	16.218,00	17.433,70
R3	R0110	28.617,40	298.677,68
R2	R0110	655.201,03	655.201,03
R1	R0110	17.602,91	118.646,70
R	R0110	14.484,83	14.484,83
Total	R0110	1.011.257,10	5.521.910,00

Prior	R0110	Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (discounted)	
		CS10	CS15
R14	R0110	1.147,10	1.147,10
R13	R0110	754,40	754,40
R12	R0110	5.976,08	5.976,08
R11	R0110	17.346,99	17.346,99
R10	R0110	2.712,24	2.712,24
R9	R0110	20.149,62	20.149,62
R8	R0110	13.601,43	13.601,43
R7	R0110	29.918,98	29.918,98
R6	R0110	156.489,00	156.489,00
R5	R0110	67.538,44	67.538,44
R4	R0110	123.888,20	123.888,20
R3	R0110	344.084,00	344.084,00
R2	R0110	377.228,05	377.228,05
R1	R0110	841.109,77	841.109,77
R	R0110	2.870.147,20	2.870.147,20
Total	R0110	1.880.740,37	1.880.740,37

Own funds

S.23.01.01

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35					
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	3 000 000,00	3 000 000		
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00			
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00			
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00			
Surplus funds	R0070	0,00			
Preference shares	R0090	0,00			
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00			
Reconciliation reserve	R0130	67 301 221,79	67 301 221,79		
Subordinated liabilities	R0140	0,00			
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00			
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00			
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220				
Deductions					
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00			
Total basic own funds after deductions	R0290	70 301 221,79	70 301 221,79	0,00	0,00
Ancillary own funds					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			
Other ancillary own funds	R0390	0,00			
Total ancillary own funds	R0400	0,00		0,00	0,00
Available and eligible own funds					
Total available own funds to meet the SCR	R0500	70 301 221,79	70 301 221,79	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	70 301 221,79	70 301 221,79	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	70 301 221,79	70 301 221,79		
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	70 301 221,79	70 301 221,79		
SCR	R0580	20 586 729,87			
MCR	R0600	5 146 682,47			
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	3,4149			
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	13,6595			

Reconciliation reserve

	C0060	
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	70 301 221,79
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	3 000 000,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	67 301 221,79
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPFP) - Non-life business	R0780	1 242 402,33
Total Expected profits included in future premiums (EPFP)	R0790	1 242 402,33

Detailed information by tiers on own funds

Basic own funds

S.23.02.01.01

		Total	Tier 1		Tier 2		Tier 3	
			C0010	C0020	Of which counted under	Of which counted under		C0060
					transitionals	transitionals		
				C0030	C0040	C0050		
Subordinated mutual members accounts								
Paid in	R0010	3 000 000,00	3 000 000,00					
Called up but not yet paid in	R0020	0,00						
Own shares held	R0030	0,00						
Total ordinary share capital	R0100	3 000 000,00	3 000 000,00		0,00			
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual type undertakings								
Paid in	R0110	0,00						
Called up but not yet paid in	R0120	0,00						
Total initial fund members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual type undertakings	R0200	0,00	0,00		0,00			
Subordinated mutual members accounts								
Dated subordinated	R0210	0,00						
Undated subordinated with a call option	R0220	0,00						
Undated subordinated with no contractual opportunity to redeem	R0230	0,00						
Total subordinated mutual members accounts	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Preference shares								
Dated preference shares	R0310	0,00						
Undated preference shares with a call option	R0320	0,00						
Undated preference shares with no contractual opportunity to redeem	R0330	0,00						
Total preference shares	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Subordinated liabilities								
Dated subordinated liabilities	R0410	0,00						
Undated subordinated liabilities with a contractual opportunity to redeem	R0420	0,00						
Undated subordinated liabilities with no contractual opportunity to redeem	R0430	0,00						
Total subordinated liabilities	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Ancillary own funds

S.23.02.01.02

		Tier 2		Tier 3	
		Initial amounts approved	Current amounts	Initial amounts approved	Current amounts
		C0070	C0080	C0090	C0100
Ancillary own funds					
Items for which an amount was approved	R0510				
Items for which a method was approved	R0520				

Excess of assets over liabilities - attribution of valuation differences